



## DESCRIPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES POUR LES ZONES NON INTERCONNECTÉES

01/03/2023



CRITÈRES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE OUVERT AU PUBLIC SUR VOIRIE	
<b>CARACTÉRISTIQUES COMMUNES OBLIGATOIRES</b>		
<b>Puissance de recharge autorisée</b>	Entre 3,7 et 22 kW Limitée à 11 kW en cas de signal EDF SEI défavorable	Entre 23 et 25 kW Limitée à 11 kW en cas de signal EDF SEI défavorable
<b>Types de prises éligibles</b>	Socle de prise T2 ou T2S ou Connecteur T2 avec câble attaché(1)	DC : connecteur combo 2 AC : connecteur T2
<b>Exigences de connectique par point de recharge et par station</b>	A minima une prise E/F sur la station	A minima un connecteur combo 2 par point de recharge DC Et a minima un connecteur T2 >= 22 kw et un connecteur combo 2 par station
<b>Puissance de raccordement au réseau électrique autorisée</b>	Jusqu'à 22 kVA par point de recharge	Jusqu'à 25 kVA par point de recharge
<b>Raccordement au réseau</b>	Jusqu'à 22 kVA par point de recharge	Jusqu'à 25 kVA par point de recharge
<b>Respect des normes de sécurité électrique en vigueur</b>	Oui	
<b>Qualification de l'installateur</b>	ATTENTION: celle-ci est obligatoire par le décret IRVE de janvier 2017 pour toute installation >3,7 kw	
<b>Un disjoncteur divisionnaire avec marquage NF par point de recharge</b>	Oui	
<b>Sous comptage MID certifié par point de recharge hors point de recharge DC</b>	Oui	
<b>Signalisation des places</b>	Oui	
<b>Système d'identification usager</b>	Oui	
<b>Contrat de maintenance 3 ans avec a minima 1 visite/an</b>	Oui	
<b>Système de pilotage énergétique intégrant le signal EDF-SEI(2)</b>	Oui	
<b>Système de supervision</b>	Oui	
<b>Connexion Interopérabilité</b>	Certificat Gireve ou Hubject	
<b>Déclaration des données géographiques des points de recharge</b>	Oui Enregistrement des données statiques par point de recharge obligatoire sur data.gouv	
<b>Collecte des données de recharge</b>	Oui Via webservice EcoCO2 ou la plateforme d'interopérabilité	

(1) A condition de respecter la norme NF C15-100

(2) PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE : capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.